

Nomination des membres du comité civil de la section des Amis-de-la-Patrie de Paris, lors de la séance du 9 frimaire an III (29 novembre 1794)

Charles-François Oudot

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Oudot Charles-François. Nomination des membres du comité civil de la section des Amis-de-la-Patrie de Paris, lors de la séance du 9 frimaire an III (29 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 324;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2012\\_num\\_102\\_1\\_19926\\_t1\\_0324\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19926_t1_0324_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 15/07/2019

**La Convention nationale, sur la proposition du comité de Législation, décrète :**

**Les citoyens ci-dessus désignés sont nommés membres du comité civil de la section de la Cité.**

**En conséquence, ils en rempliront les fonctions conjointement avec les citoyens Rathier, Thiriot, Volff, Laborey et Genreau, tous cinq restés membres dudit comité.**

**La commission des Administrations civiles, police et tribunaux, est chargée de prendre les mesures nécessaires pour la prompte exécution du présent décret, qui ne sera point imprimé (99).**

*f*

*Noms des citoyens présentés par le comité de Législation pour compléter le comité civil de la section de la Halle-au-Blé [Paris].*

**Les citoyens,  
Hébert, rue d'Orléans;  
Leroy, rue de Grenelle;  
Chauffard, architecte, rue de Grenelle;  
Combette, ci-devant commis, même rue;  
Michau, peintre de paysage, rue des Petits-Champs;  
Levasseur, ancien chapelier, même rue.**

**La Convention nationale, sur la proposition du comité de Législation, décrète :**

**Les citoyens ci-dessus désignés sont nommés membres du comité civil de la section de la Halle-au-Blé.**

**En conséquence, ils en rempliront les fonctions conjointement avec les citoyens Mirabal, Gascard, Lemit, Joussetin, Renaudière et Audenet, tous six restés membres dudit comité.**

**La commission des Administrations civiles, police et tribunaux, est chargée de prendre les mesures nécessaires pour la prompte exécution du présent décret, qui ne sera point imprimé (100).**

*g*

*Noms de citoyens présentés par le comité de Législation pour compléter le comité civil de la section des Amis-de-la-Patrie [Paris].*

**Les citoyens,  
Cominnet, rue Denis;  
Laugier, rue Bourg-l'Abbé;  
Poimeule, rue Martin.**

(99) P.-V., L, 191. C 327 (1), pl. 1432, p. 57. Oudot rapporteur selon C\*II, 21.

(100) P.-V., L, 193. C 327 (1), pl. 1432, p. 57. Oudot rapporteur selon C\*II, 21.

**La Convention nationale, sur la proposition du comité de Législation décrète ;**

**Les citoyens ci-dessus désignés sont nommés membres du comité civil de la section des Amis de la Patrie.**

**En conséquence, ils en rempliront les fonctions conjointement avec les citoyens Cullot, Ledagre, Lefebvre, Sougy, Simon, Messent, Dupré, Gambette et Legras, tous neuf restés membres dudit comité.**

**La commission des Administrations civiles, police et tribunaux, est chargée de prendre les mesures nécessaires pour la prompte exécution du présent décret, qui ne sera point imprimé (101).**

*h*

*Noms des citoyens présentés par le comité de Législation pour compléter le comité civil de la section de la Montagne [Paris].*

**Les citoyens,  
Duhénoy, rentier, rue Traversière;  
Signé, quincailler, rue Honoré;  
Chaumet, rue Honoré;  
Courchan, homme de loi;  
Melin, épicier, rue des Petits-Champs.**

**La Convention nationale, sur la proposition du comité de Législation, décrète :**

**Les citoyens désignés en la liste annexée au présent décret, sont nommés membres du comité civil de la section de la Montagne.**

**En conséquence, ils en rempliront les fonctions conjointement avec les citoyens Dupuis, Poupardin, Laurent, Simonet, Silly, Pau et Sougasse, tous sept restés membres dudit comité.**

**La commission des Administrations civiles, police et tribunaux, est chargée de prendre les mesures nécessaires pour la prompte exécution du présent décret, qui ne sera point imprimé (102).**

*i*

*Noms des citoyens présentés par le comité de Législation pour compléter le comité civil de la section de la Fidélité [Paris].*

**Les citoyens,  
Soreau, ex-avocat, rue Geoffroy-l'Asnier;  
Delaage, ex-avoué, rue de la Mortellerie;  
Pantain, défenseur officieux, rue du Monceau.**

(101) P.-V., L, 192-193. C 327 (1), pl. 1432, p. 57. Oudot rapporteur selon C\*II, 21.

(102) P.-V., L, 193-194. C 327 (1), pl. 1432, p. 57. Oudot rapporteur selon C\*II, 21.